



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale

NOR : PREX2415533D

JORF n°0134 du 10 juin 2024

Texte n° 1

Version initiale

Le Président de la République,
Vu l'article 12 de la Constitution ;
Après consultation du Premier ministre, du président du Sénat et de la présidente de l'Assemblée nationale,
Décrète :

Article 1

L'Assemblée nationale est dissoute.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 2024.

Emmanuel Macron